

Je ne commenterai ni ce discours, ni l'éloquente réponse du premier ministre, car cela soulèverait des questions que je n'ai pas l'intention de discuter en ce moment, mais je me permettrai de citer l'extrait suivant d'un autre discours de l'honorable premier ministre, prononcé à Sherbrooke, en janvier dernier :

Nous avons cru de notre devoir, comme colonie anglaise, de prendre part à la guerre et de permettre à 2,000 volontaires canadiens de s'enrôler et d'aller combattre pour la mère patrie. Nous l'avons fait parce que nous avons considéré qu'il était de notre devoir de le faire, pour nous rendre aux vœux unanimes de la population du Canada. Nous habitons un pays libre; nous jouissons d'un gouvernement responsable, et nous avons pour mission de mettre à exécution la volonté populaire. Du moment que cette volonté nous a été connue, nous lui avons donné effet, de notre propre mouvement. Il n'y avait pas de pouvoir au monde pour nous obliger à agir comme nous l'avons fait, mais dans la plénitude de notre indépendance légitime, nous avions le droit de donner satisfaction à la volonté populaire.

Je cite ce passage pour faire voir que l'honorable premier ministre a admis formellement le principe qu'en vertu de notre constitution, le gouvernement doit respecter la volonté populaire. Je ne trouve pas un mot à reprendre dans le passage que je viens de lire. La lecture du discours du trône m'a aussi procuré un vif plaisir.

A part quelques amis de l'honorable premier ministre, tous les citoyens de ce pays étaient unanimes à demander que les dépenses qu'entraîneraient l'envoi des contingents canadiens fussent supportées par le Canada. Le gouvernement crut devoir se rendre de bonne grâce à ce désir clairement exprimé par le peuple canadien, et nous en trouvons la preuve dans cette partie du discours du trône, où il est dit que le gouvernement demandera au parlement de voter l'argent nécessaire pour équiper et payer les volontaires qui font partie des contingents canadiens.

Je crois connaître assez la langue anglaise pour comprendre que l'on veut dire par là que le Canada paiera toutes les dépenses des contingents. Lorsque j'ai su que le gouvernement avait pris la sage résolution d'offrir un deuxième contingent au gouvernement de Sa Majesté, j'étais sur le point d'adresser la parole devant une grande assemblée composée de libéraux et de conservateurs, dans la cité de Vancouver. J'ai immédiatement exprimé tout le plaisir que me causait cette nouvelle, et j'ai ajouté que j'espérais qu'à la prochaine session on annoncerait dans le discours du trône que toutes les dépenses résultant de l'envoi de volontaires canadiens en Afrique seraient payées par le gouvernement de ce pays. J'ai aussi déclaré dans cette circonstance, que je serais trop heureux de pouvoir accorder tout mon appui à une telle politique.

Depuis ce temps, M. l'Orateur, j'ai eu occasion de parler à un des ministres—il s'agis-

Sir CHARLES TUPPER.

sait d'une affaire publique et non confidentielle—et je lui ai dit : Je suis persuadé qu'il sera fait mention dans le discours du trône que le Canada devra payer toutes les dépenses ; mais, à mon grand regret, je constate que cette phrase du discours du trône peut avoir deux interprétations différentes. Jamais, à mon avis, le gouvernement n'a commis une aussi grave erreur. L'honorable premier ministre a bien voulu déposer sur le bureau de la Chambre une partie de la correspondance concernant cette affaire et dont j'avais demandé la production. Je trouve parmi ces papiers le télégramme suivant adressé par sir Wilfrid Laurier à Lord Strathcona :

Vu les discussions qui devront avoir lieu sur cette question, ici, je veux savoir d'une manière définie quel est l'arrangement qui existe entre le gouvernement anglais et les différentes colonies australasiennes, relativement à la solde des soldats formant partie des contingents coloniaux une fois débarqués dans le Sud-africain. Les colonies paient-elles dans chaque cas ? Donnez les détails ?

Voici la réponse de Lord Strathcona :

Je me suis mis en communication avec l'officier colonial relativement à votre dépêche du 26 courant. L'arrangement intervenu avec les colonies australasiennes est absolument le même que celui qui a eu lieu avec le Canada. Les colonies ne paient plus rien aux volontaires formant partie de leurs contingents du moment qu'ils sont débarqués dans le Sud-africain. Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande offrit de pourvoir aux besoins de son contingent, mais le gouvernement de Sa Majesté fut d'avis que la solde votée par le trésor impérial après la date du débarquement des troupes dans le Sud-africain, devrait s'appliquer aux soldats de toutes les colonies. Voir numéros 13 et 16, documents officiels, 16 novembre 1899. Copies envoyées au secrétaire d'Etat le 15 du mois dernier.

Je crois qu'il doit y avoir là une erreur. Je sais parfaitement qu'en vertu des documents de la Chambre, Nos 13 et 16, on propose que la Nouvelle-Zélande paie ces frais, et que le gouvernement anglais déclare qu'il croit préférable de suivre le mode ordinaire et de faire payer les soldats en service actif par le gouvernement impérial. Mais, je dois faire remarquer à l'honorable chef de la droite qu'il y a eu d'autres correspondances d'échanger à ce sujet. Il n'a qu'à prendre connaissance des Nos 82 et 92 pour se rendre compte du changement survenu sur ce point. Le comte de Ranfurly, écrivait comme suit à M. Chamberlain :

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : A quelle page ?

Sir CHARLES TUPPER : A la page 2. Dépêche 82. Lord Strathcona fait allusion aux documents Nos 13 et 16 qui contiennent une correspondance échangée bien avant cette date. Voici ce que disait le comte de Ranfurly, le 29 septembre 1899 :

J'ai l'honneur de vous expédier sous pli une résolution adoptée par la Chambre des représentants le 28 septembre.